

La Corporation McKesson Canada - Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants

La Corporation McKesson Canada publie le présent rapport sur le travail forcé et le travail des enfants (le «Rapport»), conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, sur son site Web d'entreprise en son nom et au nom du groupe de sociétés de McKesson exerçant des activités au Canada pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024 («FY24»).

McKesson s'engage en faveur d'une bonne responsabilité sociale des entreprises, à respecter les normes éthiques les plus élevées et à ne tolérer aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

McKesson se consacre à l'amélioration des soins de santé pour les patients et les consommateurs partout. Au Canada, McKesson offre des services de distribution et d'automatisation de produits pharmaceutiques, des services de pharmacie de détail, des solutions technologiques pour les pharmacies, des solutions pour les biopharmaceutiques et les fournisseurs, ainsi que des produits de santé et de bien-être. McKesson s'approvisionne en produits en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. McKesson s'appuie sur son organisation mondiale et locale d'approvisionnement pour se procurer les produits qu'elle vend et distribue.

CULTURE, VALEURS ET FORMATION

McKesson prend la responsabilité sociale au sérieux et s'engage fermement à respecter les droits de l'homme internationaux applicables et les pratiques de travail équitables, et condamne explicitement toutes les formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou le travail des enfants, ainsi que le trafic d'êtres humains.

[Valeurs de McKesson Je m'engage](#). McKesson et ses employés sont fondamentalement guidés par les valeurs globales Je m'engage de McKesson, à savoir : Intégrité, Inclusion, Clients d'abord, Responsabilité, Respect et Excellence. Les valeurs Je m'engage sont à la base de tout ce que nous faisons et de ce que nous sommes en tant qu'entreprise. Conformément à ces valeurs, McKesson s'engage à agir de manière éthique et intègre dans toutes ses relations d'affaires, afin de s'assurer que l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains n'ont pas lieu dans ses activités.

En 2020, McKesson a adhéré à [l'initiative du Pacte mondial des Nations Unies](#), une plateforme de leadership volontaire axée sur le développement, la mise en œuvre et la divulgation de pratiques commerciales responsables. En prenant cette mesure, McKesson soutient explicitement les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, qui se concentrent sur les droits de l'homme et le travail, mais aussi sur l'environnement et la lutte contre la corruption.

Notre [code de conduite](#) mondial fournit les lignes directrices pour les interactions avec nos employés et nos sous-traitants, ainsi qu'avec d'autres partenaires commerciaux. Le Code souligne la position de McKesson en matière de respect des droits de l'homme et d'approvisionnement responsable. La formation sur le Code de conduite est obligatoire pour tous les employés et sous-traitants, y compris les cadres supérieurs et le personnel de direction, sur une base annuelle.

Les employés de McKesson sont encouragés, par le biais de la politique de la porte ouverte et de la politique Speak Up, à faire part de leurs préoccupations, y compris les violations potentielles du Code, des valeurs de Je m'engage,

des politiques de l'entreprise et des lois en vigueur. McKesson offre une plateforme confidentielle EthicsPoint, une ligne d'assistance téléphonique disponible 24 heures sur 24 pour les parties prenantes internes et externes afin de faciliter le signalement confidentiel de toute préoccupation d'ordre éthique. Les principes éthiques qui constituent la base du Code sont au cœur de toutes les décisions prises par McKesson.

Les employés de McKesson reçoivent périodiquement une formation en ligne et/ou en personne pour souligner l'importance d'agir avec intégrité et conformément au Code de conduite, aux lois applicables et aux politiques internes.

DILIGENCE RAISONNABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les principaux fournisseurs de McKesson sont des fabricants de produits pharmaceutiques hautement réglementés et des fournisseurs de produits médicaux et de santé situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Le service d'approvisionnement mondial de McKesson a mis en place un programme d'approvisionnement responsable afin d'aborder les questions éthiques et sociales liées aux activités et aux fournisseurs. Ce programme fournit un cadre qui oblige nos fournisseurs internationaux de marques privées à respecter un ensemble de critères vérifiables en matière de protection des travailleurs. Les organisations d'approvisionnement de McKesson vérifient certains fournisseurs potentiels et actuels quant à un éventail de questions, qui peuvent inclure des questions liés au travail.

Les **Principes de développement durable des fournisseurs de McKesson** («Principes») sont un ensemble de principes auxquels nos fournisseurs de marques privées en dehors du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada et de l'Europe doivent adhérer. Nos Principes couvrent le respect des lois appropriées ainsi que l'adhésion à nos principes de protection des travailleurs, de préparation aux situations d'urgence, d'identification et de gestion des risques environnementaux et de protection de l'environnement. Ces principes reflètent également notre position contre le travail forcé et le travail des enfants.

McKesson adopte une approche axée sur le risque dans ses **processus contractuels** et évalue si les circonstances justifient l'inclusion d'interdictions spécifiques contre l'utilisation de l'esclavage moderne et de la traite des personnes dans nos contrats avec des tiers, ainsi qu'une confirmation spécifique de respect de notre Code de conduite. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils imposent les mêmes normes à leurs propres sous-traitants et fournisseurs.

MESURES PRISES

Au cours de FY24, le groupe d'entreprises McKesson opérant au Canada a complété ou mis à jour les profils de ses principaux fournisseurs afin d'évaluer leur position sur le travail forcé et le travail des enfants. Nous avons également pris des mesures initiales pour nous assurer que nos équipes d'approvisionnement locales disposent de politiques standard pour évaluer le travail forcé et le travail des enfants. La plateforme canadienne EthicsPoint de McKesson a été élargie pour inclure une catégorie spéciale permettant de signaler tout problème lié à la chaîne d'approvisionnement, y compris les cas présumés de travail forcé ou de travail des enfants.

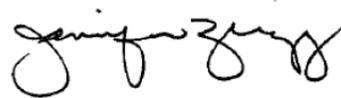
MESURES CORRECTIVES ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Étant donné que nous n'avons pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans notre entreprise ou notre chaîne d'approvisionnement, McKesson n'a pas eu à prendre de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants ou pour remédier à toute perte de revenu subie par des familles vulnérables à la suite de mesures

prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans notre entreprise ou notre chaîne d'approvisionnement. Comme décrit dans ce rapport, McKesson a mis en place plusieurs mesures pour prévenir et réduire ces risques ; cependant, à ce jour, aucune action n'a été entreprise pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

Le présent rapport a été approuvé par l'équipe de direction de McKesson Canada, qui a autorisé Jennifer Zerczy à signer le rapport au nom du groupe de sociétés McKesson exerçant leurs activités au Canada. McKesson Canada a l'autorité légale de lier le groupe d'entreprises McKesson opérant au Canada.

Signé au nom de La Corporation McKesson Canada
et de ses filiales:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jennifer Zerczy', with a stylized flourish at the end.

Jennifer Zerczy
Vice-présidente principale
Affaires juridiques et réglementaires
La Corporation McKesson Canada

31/5/2024